

Montréal, le 23 mai 2018

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À : Tous les participants**

**Objet : Demande d'adoption de cinq norme de fiabilité  
Dossiers de la Régie : R-3997-2016**

---

Chers confrères,

Le 17 mai dernier, la Régie de l'énergie (la Régie) demandait au Coordonnateur de compléter certaines réponses fournies lors de l'audience des 2 et 3 mai 2018 (les Réponses) portant sur le dossier cité en objet et elle octroyait à Rio Tinto Alcan inc. (RTA) la possibilité de les commenter au plus tard le 13 juillet 2018.

Ce même jour, RTA demandait à la Régie l'autorisation de transmettre ses commentaires au plus tard le 23 juillet à midi.

La Régie accorde à RTA le délai demandé. Ainsi, RTA devra fournir ses commentaires sur les Réponses **au plus tard le 23 juillet 2018 à midi** et le Coordonnateur pourra y répliquer **au plus tard le 30 juillet 2018 à midi**.

Veillez agréer, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml